

de la capitale du Canada, qui est, jusqu'à un certain point, sous les soins paternels du Parlement; elle a trait à la contamination des eaux navigables. Le premier ministre a dit que cette Chambre pourrait discuter ce bill, et j'espère qu'avant longtemps il sera discuté et qu'il y aura des changements si on le juge à propos. Il y a d'autres très importantes questions sur la liste des mesures d'intérêt public. Je ne parlerai pas des projets présentés par des députés de la gauche, mais simplement de ceux présentés par des ministériels, afin de faire voir quelles sont, à leur avis, les plus importantes questions. Et cependant elles ont toutes été mises au rancart pour le moment à cause de la mesure du Gouvernement sur la marine. Ces bills traitent de l'usage des drapeaux, de la loi des banques, du code criminel, de la loi des compagnies, des heures de travail sur les travaux publics, de la loi des élections fédérales, de la loi des chemins de fer, de la loi de la naturalisation, et de la loi de l'observance du dimanche.

Une autre mesure qui, je suppose, a son importance, se rattache à l'abolition des titres d'honneur au Canada, et il y a plusieurs débats ajournés. Un bill traite de la loi des terres fédérales, un autre se rattache au chemin de fer Canadien du Pacifique, un autre, à la contamination des eaux navigables, et un autre tend à modifier la loi des jeunes délinquants. Toutes ces questions sont laissées en suspens, et je les mentionne, afin de faire voir quelles sont les importantes questions qui sont devant la Chambre, et pour signaler quelle grave erreur, à mon avis, a commis le Gouvernement, en insistant sur la solution d'une question à l'exclusion de tout le reste. C'est le 14 décembre 1909 qu'eut lieu la dernière revision des règles de la Chambre, et il y a ici nombre de députés qui se souviennent des circonstances, puisqu'il arrive que la plupart de ceux qui ont pris part à ce débat sont encore membres de cette Chambre. Il n'y a pas longtemps, le très honorable chef de l'opposition, alors premier ministre, pour se conformer à la vieille coutume en honneur de temps immémorial, proposa :

Qu'il soit nommé un comité spécial de neuf membres pour examiner avec soin les règles de la Chambre et faire rapport sur les changements qu'il jugera pouvoir y être faits dans le but de simplifier, accélérer et expédier les affaires de la Chambre; ledit comité devant être composé de sir Wilfrid Laurier et de MM. Brodeur, Pugsley, McKenzie, Carvell Borden (Halifax), Haggart (Lanark), Barker et Doherty.

A l'exception de deux des députés ici nommés, tous sont encore membres de cette Chambre; l'un est mort et l'autre a revêtu l'hermine judiciaire et préside au plus haut tribunal du pays.

Il est malheureux qu'en ce moment, alors que nous allons faire un si important changement, le premier ministre n'ait pas jugé à propos de suivre au moins la procédure ordinaire du Parlement. Lorsque la question préalable a été proposée par l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen) le chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier) avait en main son amendement proposant de suivre la coutume en vogue de temps immémorial, consistant à soumettre l'étude du règlement à un comité spécial. Si le premier ministre eût proposé la création de pareil comité, les ministériels auraient eu la majorité dans ce comité; la minorité aurait consenti ou différé d'opinion, le rapport serait revenu en Chambre, comme la chose se fait toujours; il eût été ratifié et serait devenu obligatoire pour tous les partis. Si grands que soit l'attention et le soin qu'on apporte à la rédaction des nouvelles règles proposées, il n'a jamais été présenté de loi qui ne fût pas susceptible d'amendement.

Ces règles peuvent être avant longtemps modifiées d'une façon importante, et, vraiment, nous avons la promesse du premier ministre qu'à la prochaine session, s'il le croit nécessaire, il nommera un comité pour étudier les règles; c'est en quelque sorte une admission qu'elles ne sont pas parfaites. Quand cet amendement a été proposé à la Chambre, il était consentant, si le leader de l'opposition l'avait accepté, à modifier le dernier paragraphe, qui parle du consentement à obtenir pour que vous quittiez le fauteuil, monsieur l'Orateur, les jeudis et les vendredis. J'ai compris que le leader de l'opposition n'avait pas consenti à cette modification, parce qu'il avait d'autres amendements à faire et qu'il voulait discuter toute la question. Je crois qu'il est vraiment malheureux que cette procédure d'un comité permanent n'ait pas été suivie, parce qu'elle aurait pu prendre quelques jours de plus au Parlement, mais il était important, dans l'intérêt public, qu'elle ait été suivie.

Pour montrer à la Chambre combien étaient inquiets mes honorables adversaires qui sont maintenant au pouvoir, lorsque le 14 décembre 1909 mon très honorable ami le leader de l'opposition, alors premier ministre, proposa la nomination d'un comité et suivit la procédure établie de temps immémorial, permettez-moi de citer les paroles prononcées au cours de la discussion qui eut lieu à cette occasion. Quand cette proposition fut faite par le premier ministre d'alors, le chef de l'opposition qui est aujourd'hui le premier ministre a présenté quelques observations qui forment un contraste frappant avec l'attitude qu'il prend maintenant à propos de cette modification des règlements. Il s'est exprimé ainsi :